

Rentrée 2010

Coup d'envoi de la réforme

Nous avons choisi de faire le point sur le vaste chantier de la réforme du lycée, et de rappeler les positions du SPELC, publiées dans *l'Éducateur chrétien* tout au long de l'année scolaire qui se termine.

Les grandes lignes de la réforme

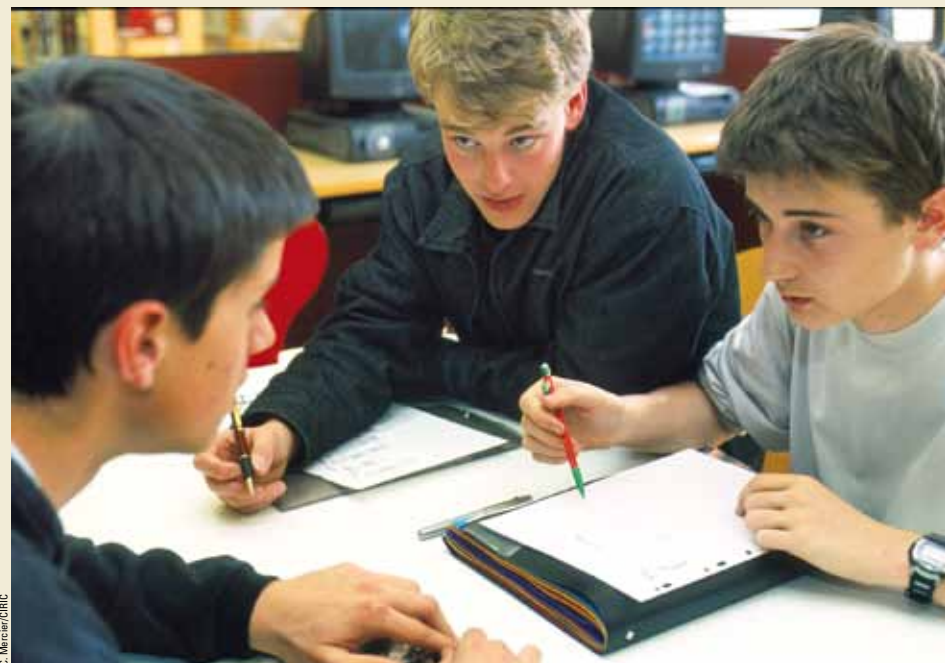
Le ministre de l'Éducation nationale a maintes fois rappelé les grandes lignes qui ont guidé cette réforme : mieux orienter chaque lycéen, mieux l'accompagner dans son parcours scolaire, adapter le lycée à son époque.

Ses buts ? Combattre l'échec scolaire et universitaire, élever le niveau de formation des jeunes, mieux assurer l'insertion professionnelle et répondre aux besoins d'une économie moderne.

Risque de désorganisation aggravée par la pénurie des moyens ?

Reçu au ministère le 16 septembre 2009, le SPELC avait affirmé avec force les points qu'il jugeait indispensables au succès de la réforme :

- maintien des voies professionnelle, technologique et générale ;
- accompagnement et orientation de l'élève ;
- formation initiale et continue des enseignants



C. Mercier/CRIC

Vous trouverez en pages centrales de ce dossier les changements prévus par la réforme :

- dans l'organisation des enseignements ;
- dans la dotation horaire ;
- dans l'accompagnement des élèves ;
- dans l'adaptation du lycée aux évolutions de la société.



Dossier préparé par Théo Lobbes et Hervé Le Scanff.

adaptée aux exigences induites par la réforme ;

- redéfinition des missions, des obligations de service des enseignants et reconnaissance financière correspondante.

« Les temps sont durs pour les emplois et on voudrait réformer en les réduisant ? Pour aider, pour promouvoir de nouvelles formes d'activités, pour mieux lier le lycée



et le monde concret du travail, il faut des personnes et des emplois correspondants. Et si on veut que les

Ce qui change

(Source : www.eduscol.education.fr)

Une réforme, pourquoi ?

- Mettre fin à la hiérarchie entre les séries ;
- mieux préparer les élèves aux études supérieures ;
- instaurer des parcours plus fluides et une orientation réversible avec une spécialisation progressive ;
- mieux répondre aux besoins des élèves avec deux heures d'accompagnement personnalisé pour tous ;
- donner plus d'autonomie aux établissements ;
- adapter le lycée à la société.

Ce qui change dans l'organisation des enseignements

Des séries plus équilibrées entre elles

L'organisation et les contenus des séries sont renoués pour mieux marquer leur spécificité et préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

La série générale littéraire (L) devient une série d'excellence pour l'apprentissage des langues vivantes et la connaissance de l'international.

Les séries technologiques STI et STL deviennent plus polyvalentes.

Une spécialisation progressive

En seconde, aider les élèves à se déterminer

La nouvelle organisation de la seconde facilite le choix d'une série de première pour les élèves. Les enseignements communs représentent 23 h 30 de cours par semaine, soit 80 % du total de l'horaire-élève. Les

maîtres font plus que leur obligation réglementaire de service actuelle, il faudra les rémunérer en conséquence. La revalorisation de la condition enseignante est à ce prix. Il faut aussi avoir le courage de le dire, et de le faire » affirmait Théo Lobbes en octobre 2009. Aujourd'hui, nous le savons, la formation initiale est sacrifiée et la réforme se fera à moyens constants. Il reste par ailleurs encore bien des zones d'ombre : la mise en place du conseil pédagogique dans l'enseignement privé, celle de l'accompagnement personnalisé, l'organisation des enseignements interdisciplinaires, la gestion des dédoublements... « Autant de questions auxquelles nous demandons qu'il soit réfléchi collectivement, en équipe pédagogique. Le chef d'établissement, ne doit en aucun cas décider seul. L'acte d'enseigner est l'affaire de toute la communauté éducative, » ajoutait Luc Viehé au mois d'avril.

Nous n'avons pas les réponses à ces questions, mais le SPELC continuera à se battre pour faire aboutir ses positions. Il fera part au ministère et à tous les partenaires concernés des ajustements nécessaires à la mise en place de la réforme du lycée.

lycéens choisissent obligatoirement deux enseignements d'exploration (1 h 30), dont un dans le domaine de l'économie. Leurs choix ne déterminent pas l'accès à une série déterminée.

En cycle terminal de la voie générale, des séries moins cloisonnées

La spécialisation est progressive entre la première et la terminale. Les trois séries générales (ES, L, S) comportent des enseignements communs et des enseignements spécifiques.

En première, 60 % des enseignements sont communs. À l'inverse, en terminale, près de 70 % des enseignements sont spécifiques.

Cette nouvelle organisation permet plus facilement les réorientations d'une série à l'autre, sous réserve de renforcement dans les disciplines spécifiques de la série envisagée.

En série L, des enseignements obligatoires de "littérature" et de "littérature étrangère" en langue étrangère en première et en terminale, un enseignement de spécialité en terminale "droit et grands enjeux du monde contemporain" sont créés. Les spécialisations en arts, mathématiques, langues anciennes, langue vivante 3 ou langue renforcée sont conservées.

En terminale ES, une spécialisation en "sciences sociales et politiques" ou en "économie approfondie" est créée.

En terminale S, un enseignement de spécialité "informatique et sciences du numérique" s'ajoute aux spécialisations en physique-chimie, mathématiques et sciences de la vie et de la Terre.

En cycle terminal de la voie technologique, des séries à vocation industrielle renouvelées

Les séries STI et STL, modernisées pour favoriser les poursuites d'études supérieures technologiques, sont mises en place à la rentrée 2011.

(NDLR: nous avons présenté ces séries dans l'Éducateur chrétien 210 du mois de mai).

Ce qui change dans la dotation horaire et l'autonomie des établissements

Les établissements bénéficient d'une souplesse d'organisation accrue. Une part de la dotation horaire globale est laissée à leur libre disposition, pour organiser l'accompagnement personnalisé et l'organisation de groupes restreints dans les disciplines.

En seconde, l'enveloppe est de 10 h 30 hebdomadaires dès 2010. En première en 2011 et en terminale générale en 2012, cette enveloppe sera de :

- 7 heures en première ES et L ;
- 9 heures en première S ;
- 6 heures en terminale ES et L ;
- 10 heures en terminale S.

Dans chaque discipline, les horaires des élèves restent fixés par une grille nationale.

Ce qui change dans l'accompagnement des élèves

L'accompagnement personnalisé, le tutorat et les stages s'articulent pour permettre à tous les élèves de réussir.

L'accompagnement personnalisé, pour tous les élèves de la seconde à la terminale

En seconde, l'accompagnement personnalisé permet aux élèves de faire face aux exigences du travail au lycée, d'acquérir des méthodes qui les préparent à l'enseignement supérieur et de construire leur projet d'orientation. Il est intégré à l'horaire de l'élève et propose :

- un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
- un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;
- une aide méthodologique ;
- une aide à l'orientation.

Ces activités peuvent prendre la forme de travaux interdisciplinaires. En terminale, l'accompagnement personnalisé se tourne vers la préparation à l'enseignement supérieur : il s'appuie sur les disciplines spécifiques de chaque série.

Le tutorat, pour mieux aider l'élève dans son projet d'orientation

Chaque élève peut être conseillé et guidé par un tuteur pour construire son parcours de formation et d'orientation.

Des stages de remise à niveau pour éviter le redoublement

Pour mémoire : actuellement, 12 % des élèves redoublent la seconde.

Les élèves volontaires, prioritairement en seconde, peuvent suivre des stages pour éviter le redoublement, sur recommandation du conseil de classe. Les séances se déroulent en petits groupes :

- pendant les vacances, sur une ou deux semaines ;
- tout au long de l'année scolaire, hors temps d'enseignement.

Les stages sont centrés sur l'acquisition de compétences, de méthodes et de contenus disciplinaires.

Des stages passerelles pour des changements d'orientation

Les lycéens volontaires, prioritairement en première, peuvent suivre des stages qui leur apportent les compléments d'enseignement indispensables à leur changement d'orientation, en cours ou en fin d'année. L'élève construit son projet de changement d'orientation avec l'aide de son professeur principal, du conseiller d'orientation-psychologue et de son tuteur.

Des enseignants volontaires encadrent les stages. Ils sont rémunérés en heures supplémentaires.

Ce qui change pour adapter le lycée aux évolutions de la société

Langues vivantes : favoriser un enseignement plus efficace

Pour améliorer la capacité des élèves à s'exprimer et à communiquer, notamment à l'oral, les établissements peuvent :

- organiser l'enseignement par groupes de compétences et moduler les périodes d'enseignement, pour permettre un apprentissage intensif ;
- nouer des partenariats avec des établissements scolaires étrangers, pour encourager la mobilité des élèves et favoriser les échanges à distance ;
- favoriser l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue vivante ;

Les concours internes de l'enseignement public bientôt ouverts aux maîtres du privé ?

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association pourront bientôt s'inscrire aux concours internes de l'enseignement public. Le CSE du 12 mai avait à se prononcer sur ce projet d'ouverture qui doit faire bientôt l'objet d'un décret. Le SPELC a voté pour car c'est une possibilité supplémentaire offerte aux maîtres délégués de sortir de la précarité. Espérons que le décret sortira avant la fin de la période d'inscription aux concours 2011 !

Calendrier Concours de recrutement

Les inscriptions aux concours des 1^{er} et 2nd degrés sont enregistrées par Internet du mardi 1^{er} juin 2010, à partir de 12 h, au mardi 13 juillet 2010, avant 17 h, heures de Paris. Aucune inscription ou modification par Internet ne sera admise en dehors de ces délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ 1^{er} degré

Pour toutes les académies : concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours

- Épreuve de français : mardi 28 septembre 2010 de 13 h 00 à 17 h 00
- Épreuve de mathématiques : mercredi 29 septembre 2010 de 9 h 00 à 13 h 00

2nd degré

- 1) Agrégation externe : entre le 29 mars et le 15 avril 2011
- 2) Agrégation interne : entre le 25 et le 28 janvier 2011
- 3) CAPES externe : entre le 9 et le 24 novembre 2010
- 4) 3^e concours : entre le 16 et le 24 novembre 2010
- 5) CAPES interne : le 1^{er} février 2011
- 6) CAPEPS externe : le 29 et 30 novembre 2010
- 7) CAPEPS interne : le 4 février 2011
- 8) CAPET externe arts appliqués : 25 et 26 novembre 2010
- 9) CAPET externe autres sections : 4 et 5 novembre 2010
- 10) CAPET interne : le 3 février 2011
- 11) CAPLP externe : les 25 et 26 novembre 2010
- 12) CAPLP interne : les 2 et 3 février 2011

Le calendrier détaillé se trouve en annexe de la note de service du 5 mai 2010. Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission pourront être consultés à partir du mois de novembre 2010 sur Publinet.

- augmenter l'exposition des élèves à la langue avec les TICE (espaces numériques de travail, outils numériques nomades...).

Garantir l'accès de tous les lycéens à la culture

L'enseignement obligatoire d'histoire des arts, une pratique artistique renforcée et une fréquentation accrue des lieux culturels contribuent à la construction d'un parcours cohérent pour chaque élève. Dans chaque lycée, un « référent » anime la vie culturelle. Le pilotage de ces mesures s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement.

Favoriser la prise de responsabilité des lycéens

Pour encourager les lycéens à prendre des responsabilités, les Maisons des lycéens (MDL) ont un rôle élargi et un régime assoupli. Placées sous la responsabilité des élèves, ces associations rassemblent les lycéens qui souhaitent s'engager dans des actions citoyennes et initier des projets dans les domaines artistique, sportif et humanitaire.

Les 10 compétences professionnelles

Un « référentiel de compétences » que les enseignants devront maîtriser au moment de leur titularisation a été examiné en CSE (Conseil supérieur de l'éducation) le 12 mai 2010.

Les compétences professionnelles à acquérir au cours de la formation mettent en jeu :

- 1) des connaissances
- 2) des capacités à les mettre en œuvre
- 3) des attitudes professionnelles.

Délinées en fonction du métier exercé - professeurs, documentalistes, conseillers principaux d'éducation - elles sont toutes également indispensables.

- 1- Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
- 2- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- 3- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- 4- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- 5- Organiser le travail de la classe
- 6- Prendre en compte la diversité des élèves
- 7- Évaluer les élèves
- 8- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

- 9- Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- 10- Se former et innover

Ce projet d'arrêté a été majoritairement rejeté (2 votes pour, 24 contre, 8 abstentions et 13 refus de participer au vote).

Le SPELC a choisi de s'abstenir pour les raisons suivantes :

- 1) Les compétences 2 à 10 sont effectivement les conditions sine qua non du métier d'enseignant. Nous les mettons en œuvre depuis longtemps. Ceux qui s'en étonnent sont comme M. Jourdain découvrant qu'il fait de la prose. Il n'y a donc rien à opposer à leur énumération.
- 2) La première compétence montre que rien n'a été pensé pour les maîtres qui enseignent dans des établissements sous contrat d'association. Outre la forme inutilement redondante de la phrase « de façon éthique et responsable », le terme de « fonctionnaire » est inadapté dans notre cas. La moindre des choses eût été de proposer une formule alternative pour montrer que ces compétences sont aussi celles des maîtres des établissements privés sous contrat d'association.

Consultez aussi
le Bulletin officiel
n° 4 du 29 avril
2010: *Encart et
enseignement
d'exploration (note
de présentation).*